

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 30 Juin 2017

OBJET : Acquisition des locaux et parkings situés rue des Chapeliers à 13001 Marseille.
Modification d'une erreur matérielle concernant le nombre des emplacements de parking à acquérir

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de modifier la délibération n°270 du 16 décembre 2016 uniquement en ce qui concerne la consistance des biens à acquérir (nombre de places de parking) et le prix correspondant,
- d'approuver l'acquisition de 24 places de stationnement dans le parking Sainte Barbe, et non 25, au prix de 5 000 € l'unité soit 120 000€ pour la totalité des emplacements (et non de 125 000 €),
- de minorer le montant des honoraires de l'agence immobilière CBRE représentant 3% HT du montant de l'acquisition plus TVA, lesquels honoraires sont ramenés à 49 124,21 € TTC,

En ce qui concerne les autres dispositions votées lors de la Commission Permanente du 16 décembre 2016, relatives à l'acquisition des locaux et à l'autorisation de signature des actes correspondants, elles demeurent inchangées.

La dépense totale est ramenée de 1 418 865,71€ à 1 413 685,71 € et sera majorée des frais notariés non connus à ce jour. Elle sera imputée en totalité sur les crédits figurant au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée